

Questions orales

M. l'Orateur: Le député demande au ministre de donner une interprétation des statuts. La question n'est donc pas recevable.

LES RÉSERVES DE DEVICES AMÉRICAINES—LA
QUESTION D'UN TAUX DE CHANGE GARANTI

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse également au ministre des Finances. Étant donné le renouvellement de la crise monétaire, le gouvernement s'est-il mis en relations avec les autorités américaines afin d'obtenir des garanties d'échange pour nos importantes réserves de dollars américains qui contiennent d'augmenter?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous nous sommes déjà engagés dans cette voie. Vers la fin de la semaine, je dois voir le secrétaire du Trésor à Paris et nous parlerons d'un certain nombre de questions concernant les réserves.

M. Nowlan: Monsieur l'Orateur, je veux adresser une petite question supplémentaire au ministre. Lorsque le ministre sera à Paris, adoptera-t-il une politique rigoureuse à l'égard de la valeur du dollar canadien par rapport aux autres monnaies du monde?

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'adopterai la politique ferme du dollar flottant, monsieur l'Orateur.

* * *

LES CRUES

LA MONTÉE DES EAUX DU LAC ONTARIO—LES
ENTRETIENS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

M. Norman A. Cafik (Ontario): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement. A la suite de l'entretien qu'il a eu aujourd'hui avec le ministre provincial chargé de la politique de mise en valeur des ressources naturelles, le ministre peut-il nous dire si son homologue provincial a indiqué les mesures qu'il prendrait, le cas échéant, en ce qui concerne le haut niveau des eaux du lac Ontario?

Des voix: A l'ordre.

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, les représentants de l'Ontario ne sont pas venus présenter des propositions. Ils se sont enquis de l'existence de programmes au palier fédéral soit pour la construction d'ouvrages protecteurs, soit pour l'indemnisation de ceux qui ont subi des dommages dus aux inondations. Nous leur avons exposé ces programmes et il est possible qu'ils tirent parti de l'un ou de l'autre.

M. Cafik: Le ministre provincial a-t-il indiqué que la province entreprendrait des études de toute urgence pour signaler...

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

[M. Beatty.]

M. l'Orateur: A l'ordre s'il vous plaît. Le député invoque le Règlement.

M. Nielsen: C'est le même rappel au Règlement qu'au cours de deux occasions précédentes. Il s'agit d'un abus flagrant de la procédure de la Chambre. Ces messieurs reçoivent chaque année un supplément de \$4,000 pour répondre aux questions, pas pour les poser.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Il ne fait pas mieux dans un cas que dans l'autre.

M. l'Orateur: Le député invoque-t-il le Règlement?

M. Cafik: J'ai tout de même bien le droit de poser une question. D'après une longue tradition de la Chambre des communes, du moins si j'en juge par les cinq années que j'y ai passées, les députés et les secrétaires parlementaires ont droit de parole et j'espère qu'ils continueront d'en bénéficier. D'ailleurs, mes commettants ont le droit d'obtenir des réponses aux questions qui les concernent de près.

Des voix: Bravo!

Une voix: Démissionnez!

Une voix: Parlez-en à votre caucus!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il y a quelque temps, nous avons débattu cette question très intéressante. J'ai alors indiqué que je n'étais pas disposé à faire une distinction entre les ministériels de l'arrière-ban et les députés des autres partis, et je pense que l'on ne saurait mettre en doute leur droit de poser des questions au même titre que ces derniers. J'ai aussi précisé à ce moment-là que je faisais quelques réserves, pour des raisons de convenance, peut-être, plus que de procédure, étant donné que les secrétaires parlementaires peuvent être amenés à la fois à répondre à des questions et à en poser, si bien qu'à la limite, un secrétaire parlementaire pourrait poser une question à un autre secrétaire parlementaire.

La difficulté est de savoir si les secrétaires parlementaires sont autorisés à répondre aux questions au nom des ministres. Si oui, je me suis demandé s'il convenait de leur permettre également d'en poser. J'ai cru que le problème méritait considération.

Le député de Peace-River a suggéré, pour se rendre utile et je crois qu'il l'a été, de faire étudier la question en même temps que beaucoup d'autres déjà soumises au comité permanent de la procédure et de l'organisation. Ce comité se réunira d'ici quelques jours et pourra sans doute examiner la situation.

[Français]

Je sais que le comité voudra se pencher avec intérêt sur un problème d'aussi cuisante actualité et considérer les arguments qui pourront être présentés à l'appui du droit ou du privilège des secrétaires parlementaires de poser des questions et de répondre à celles qui peuvent être posées par d'autres députés.